Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_073-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 20
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
26 juin 2026

Date de la publication :
26 juin 2026

Vote :	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **26 juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - M. PAPINEAU - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. CORBIN) - Mme JAMAULT - Mme CHEMIN S. (pouvoir à Mme ASCOËT) - Mme GARDAN - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Jean-Luc PIVETTE** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/073 : RENAULT DIAC – AVENANT CONTRAT LDD R5

Rapporteur : Jérôme GÉHANNIN

Jérôme GÉHANNIN présente au conseil municipal un projet d'avenant concernant la Location Longue Durée de la société DIAC LOCATION établie pour le véhicule : RENAULT 5 E-TECH ELECTRIQUE

LOCATION LONGUE DURÉE	CONTRAT ACTUEL *	CONTRAT MODIFIÉ *
Durée totale de location en mois	37	37
Kilométrage total souscrit	30 000	120 000
LOYER FINANCIER	528,12	649,20
- Prix de 100 km supplémentaires pour décote du véhicule	9,44	9,44
VEHICULE DE REVISION INCLUS Nombre	1 0,00	1 0,00
ENTRETIEN	21,90	53,68
- Prix de 100 km supplémentaires maintenance	3,80	3,80
EASY RESTIT PROVISION	5,00	5,00
TOTAL PRESTATIONS	**26,90**	**58,68**
TOTAL LOYER ET PRESTATIONS	**555,02**	**707,88**
Frais d'ajustement facturés		60,00
Solde correctif prévisionnel		1 937,87
Périodicité - Mode et délai de paiement	MENSUEL MA30	MENSUEL MA30

Il est également proposé de passer les kilomètres offerts/jour de 200 à 150.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (20 votants) :

- **D'ACCEPTER l'avenant proposé par la DIAC ;**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260702-DCM2026_073-DE

Fait et délibéré en séance le 02/07/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON